



Compte rendu du groupe de travail DOS « filière fiscale » du 4 septembre 2009

Après son intervention liminaire, (voir la rubrique Actualité sur snui.fr), la délégation de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est intervenue sur les missions principales de la « filière fiscale ».

Pour vous faciliter la lecture de ce compte-rendu, voici nos interventions regroupées par mission et les réponses de l'administration.

Interventions de l'Union SNUI- SUD Trésor Solidaires	Réponses de l'administration
<p><i>« Le DOS est-il un enrobage des PAP et/ou un enfumage des OS ? Quelle est sa valeur ajoutée par rapport à l'existant ? Quel est son impact sur les PAP dont le contenu « fait » en réalité le travail des agents ? Quel positionnement du DOS au milieu des autres documents et objectifs existants (PVFI...) ? Le DOS est-il une opération de com' interne pour valoriser (voire flatter) à peu de frais, les agents sans rien modifier au fond leur travail ? Valoriser, l'idée est intéressante en soi mais demeure évidemment largement insuffisante (il y a d'autres moyens). »</i></p>	<p>Il est sain de « poser le sac » et de s'interroger sur les missions.</p> <p>C'est un exercice provisoire, il y aura des étapes. Les missions du DOS sont assurées par la DGFIP donc pas de risque d'externalisation.</p> <p>Il y a une différence entre le DOS et le contrat de performances : le DOS ne fige pas les moyens. C'est un cap stratégique.</p>

Fiscalité immobilière et patrimoniale

Il y a une grande frustration et beaucoup d'interrogations, sur l'organisation du travail et son évolution. La loi « tepa » ne doit pas être un prétexte à réduire la voilure et les effectifs.

Le principe n'est pas de mener une grande réforme, mais on doit s'interroger sur le pilotage de la sphère « FI » et sur les conséquences de la loi « tepa ».
Un groupe de travail se tiendra prochainement sur FI/patrimonial.

Recouvrement

Les procédures et les pratiques sont différentes entre les deux sphères (ex-DGI et ex-DGCP) de même que les tissus fiscaux. Les enjeux sont importants en matière de service public.

Une harmonisation des procédures de recouvrement est prévue (GT à venir sur le sujet).

Contrôle fiscal

Nous avons des interrogations sur les moyens juridiques, humains et matériels. De plus, alors que la fraude évolue, vous poursuivez des expérimentations (certification, garantie fiscale) qui pèsent sur les agents et l'exercice des missions. Il y a un décalage entre les annonces (paradis fiscaux, lutte contre la fraude en général) et la réalité au quotidien. Par ailleurs, le pilotage (indicateurs, objectifs, cadencement, manque de soutien, notamment technique) exerce une contrainte qui nuit à l'efficacité et à la qualité du travail. Enfin, l'évolution du contrôle dans sa philosophie et dans sa mise en œuvre vers une sorte de « formatage » et de prestation de service est tout sauf rassurante (les propositions du rapport Fouquet sur le contrôle sont inquiétantes). Globalement, il y a un net besoin de renforcer l'expertise et le soutien technique. S'agissant des paradis fiscaux, sera-t-on en mesure d'utiliser les (trop rares) avancées ?

Indépendamment du contexte des « affaires », il y a un soutien politique au contrôle fiscal. Le contrôle doit être tenu par tous les bouts, en répressif et en amiable. On note une progression au plan international et en Europe, avec la mise en place d'Eurofisc par exemple. Sur les paradis fiscaux, la stratégie est de négocier des échanges d'informations, de porter un ensemble de mesures législatives anti-abus et de mener une politique active du contrôle fiscal (sélection de dossiers...). La cellule de régularisation temporaire n'est pas une amnistie et fait partie de cette stratégie. Plan banlieue : il ne s'agit pas d'envoyer les agents dans les quartiers sensibles mais de tirer les conséquences fiscales de la délinquance en banlieue. Il s'agira d'agents volontaires (profil « recherche »), à raison de 2 agents par quartiers sensibles (21 quartiers au total en France).

Foncier

Le rapport de la Cour des comptes pose la question du renforcement de la mission de contrôle.

Le rapport critique surtout l'assiette des impôts locaux. Les nouveaux outils nous permettent déjà d'effectuer un contrôle de qualité. En matière de TP, on va vers une réforme radicale : un impôt sur rôle (foncier) et un impôt auto-liquidé assis sur la « valeur ajoutée ».

Impôt sur le revenu et accueil

Au-delà de l'accueil « traditionnel », les annonces, mesures et coups médiatiques génèrent un afflux : acomptes PPE, crédits impôt divers... les pics de charge sont nombreux et rapprochés.

Le GT « campagne IR » se tiendra plus tôt. L'objectif est une meilleure qualité de service. Il y a un satisfecit dans la gestion du plan de relance par la DGFIP (crédit d'impôt IR notamment).

Ce « GT » n'était pas un « GT missions » à proprement parler. Il y a pourtant matière à parler « conditions d'exercice des missions ». Nous y reviendrons, en donnant notre approche de la qualité et de l'efficacité et en montrant en quoi les évolutions actuelles mettent les missions en danger.

Paris, le 29 septembre 2009